

REÇU

Nous soussignés Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Portugaise, dont le siège social est à Paris 14^{ème} représentée par son Président Monsieur Carlos Vinhas Pereira.

Attestons par la présente avoir reçu de la société **J2 DEVELOPPEMENT SERVICES** dont le siège social est à PARIS la somme de **300,00 €uros** (Trois cents €uros) représentant la cotisation pour la période du 26 novembre 2018 au 25 novembre 2019.

Fait à Paris, le 22 novembre 2018

Pour valoir et servir ce que de droit.

Carlos Vinhas Pereira

Président

